

## Rechercher un logement

### ■ Location dans le parc HLM

#### ■ La recherche de logement

Vous souhaitez louer un logement HLM :

- le CIL 49 peut prendre en charge votre recherche auprès de tous les bailleurs sociaux du département avec lesquels il est partenaire dans la mise en œuvre d'un dispositif de gestion de la demande de logement sur Internet.
- Grâce à la procédure du numéro unique, vous pouvez adresser, déposer, mettre à jour ou renouveler votre demande auprès du CIL 49.

Elle sera, via Internet, enregistrée par tous ces intervenants : Angers Habitat, Habitat 49, Le Val de Loire, Le Toit Angevin, Sèvre Loire Habitat, Soclova, Saumur Loire Habitat, Logi-Ouest, Le Foyer Moderne, Siems de Saumur, Samo et Anjou Castors.

#### ■ Procédures

L'entreprise doit faire savoir au CIL 49 qu'elle désire appuyer la demande de son salarié.

Le CIL 49 remet (ou envoie) au salarié une liste de documents à lui retourner pour la constitution du dossier. Le salarié doit se munir de duplicata, aucune photocopie ne sera délivrée.

En possession d'un dossier complet et des critères de choix du salarié, le CIL 49 entreprend pour le compte de celui-ci une recherche de logement auprès de plusieurs organismes et de plusieurs communes simultanément.

Le salarié doit impérativement déposer une demande de logement auprès de la mairie de la commune où il désire habiter (sauf si cette commune est Angers).

#### ■ Attribution

Les revenus du salarié doivent être inférieurs aux **plafonds de ressources HLM**. Le CIL 49 informe l'entreprise qu'un logement est proposé à son salarié, parallèlement l'organisme HLM informe directement le candidat-locataire.

En cas de refus par le salarié, le CIL 49 en informe l'entreprise.

#### ■ Conditions financières

*Recherche et attribution d'un logement HLM sont sans aucun frais pour l'entreprise affectant son 1% au CIL 49. Au contraire, par équité vis à vis des adhérents, une participation sera demandée aux entreprises n'affectant pas leur 1% au CIL 49.*

### ■ Location dans le parc Social Privé

#### ■ La réservation de logements

Le CIL 49 a la possibilité d'obtenir des réservations de logement suite :

- à sa participation financière à l'acquisition ou la rénovation d'un bien destiné à être loué par un investisseur privé.
- à la signature d'une convention de réservation avec un bailleur privé.

*ex : dans le cadre d'une garantie de paiement du loyer et des charges "Loca-Pass®".*

#### ■ Critères d'attribution

Le CIL 49 propose ces logements aux salariés des entreprises adhérentes dont les revenus ne dépassent pas un plafond fixé par la réglementation.

#### ■ Critères d'attribution Conditions financières

- Entreprises adhérentes au CIL 49 : le service est gratuit.
- Entreprises non adhérentes du CIL 49 : une participation financière égale au coût de réservation du logement sera demandée à l'entreprise.